Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Florent GUEGUEN
Directeur Général
Fédération des acteurs de la solidarité
76, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS

Paris, le

A rappeler dans toute correspondance :
N/Réf : 17-021790 / DFDE

Interlocuteur : Ratiba ABOUFARES
Courriel : ratiba.aboufares@defenseurdesdroits.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 18 décembre 2017, vous m'avez saisi d'une réclamation concernant la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, publiée conjointement par Monsieur Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et Monsieur Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires.

En réponse, je vous informe avoir saisi le ministre de l'Intérieur, dès le 13 décembre 2017, d'une demande d'explications afin, notamment, de souligner la remise en cause par ce texte de l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence prévue par le code de l'action sociale et des familles.

Par décision n° 2018-023, dont vous trouverez ci-joint une copie, j'ai décidé de recommander au Premier ministre, le retrait de la circulaire précitée et de rendre compte des suites données à cette recommandation dans un délai de deux mois à compter de sa réception, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques TOUBON

Les données nécessaires au traitement des courriers reçus par le Défenseur des droits sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service de l'Administration générale.